

## L'APPEL DE STRASBOURG – L'ENA le 22 mai 2015

### Texte lu en introduction de séance plénière de clôture

Monsieur le Président de la République,  
Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

Les participants à la conférence nationale de Strasbourg "L'Agence française pour la biodiversité, quel projet commun ?"  
**ont partagé le constat suivant :**

La reconquête de la biodiversité est impérative pour assurer le développement et le bien-être de notre société. Elle est aussi possible mais elle nécessite la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, et à toutes les échelles. Pour tout à la fois s'inscrire dans la durée et mobiliser une grande diversité d'acteurs, le projet d'Agence française pour la biodiversité est une réponse forte, à terme, aux besoins et attentes exprimés à Strasbourg.

Nous partageons l'ambition d'une Agence couvrant tous les domaines de la biodiversité, une Agence dont la gouvernance fait place à toutes les parties prenantes, une Agence ouverte sur ses partenaires, une Agence qui touche le public, une Agence enfin disposant de moyens humains et budgétaires pour mener ces actions.

**Dans cet esprit et en écho à ce constat et ces attentes, nous, préfigurateurs et la grande majorité des participants :**

- **1. Affirmons** la nécessité de renforcer dans la loi le rôle du Comité national de la biodiversité et d'en définir les différents collèges qui le composeront, afin d'en faire, d'une part, un lieu central du dialogue entre tous les acteurs de la biodiversité et, d'autre part, de validation des orientations stratégiques de l'Agence française pour la biodiversité et des autres opérateurs publics œuvrant dans ce domaine.

- **2. Considérons** que l'action territoriale de l'Agence devra, outre ses missions de police, s'appuyer prioritairement sur les opérateurs existants et leurs apporter appui et conseils.

Les Comités Régionaux de Biodiversité devront être, eux aussi, un lieu de dialogue entre acteurs et de validation des orientations stratégiques de la déclinaison territoriale de l'Agence (métropolitaine et ultra-marine).

- **3. Exprimons** nos préoccupations vis à vis de la situation des personnels qui seront intégrés dans l'Agence. Leurs compétences et leur motivation seront cruciales pour la réussite de l'Agence et la mise en place d'un cadre d'emploi adéquat dès la création de l'Agence sera donc déterminante.

- **4. Attirons** solennellement votre attention sur la nécessité de doter l'Agence française pour la biodiversité de moyens humains et financiers complémentaires pour qu'elle puisse effectivement assumer l'ensemble des missions qui lui sont confiées et répondre ainsi aux attentes exprimées.

Nous proposons à ce titre en complément de la dotation existante la mise en place d'une dotation pluriannuelle d'un fonds de 500 M€, permettant d'ici à 2020 une montée en puissance de son action et une définition plus précise des moyens récurrents à lui affecter. L'aboutissement d'une réflexion sur une fiscalité écologique en faveur de la biodiversité est toujours d'actualité.